



NOM :

Prénom :

Dossier P.A.I. périscolaire Année scolaire 2022-2023

Ce document sera complété lors du RDV avec le coordinateur Jeunesse et après transmission du PIU

Documents obligatoires à fournir avant le rendez-vous :

- Certificat médical du service hospitalier / médecin traitant ou allergologue
- Ordonnance lisible datant de moins de 3 mois
- Le protocole d'intervention en cas d'urgence (PIU) rempli par le médecin
- 1 photo (recommandée)

A réception de ce document, le projet d'accueil individualisé périscolaire pourra être complété et finalisé lors du rendez-vous physique ou téléphonique.

Dans le cas d'un RDV téléphonique, la famille devra signer le PAI périscolaire à Cap Ados ou en demander l'envoi par mail et le renvoyer par mail au service enfance/Jeunesse et Citoyenneté avant la première journée d'accueil du jeune.

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ PÉRISCOLAIRE 2022/2023

CE DOCUMENT SERA COMPLETE lors du rendez-vous physique et/ou téléphonique avec le service enfance/ Jeunesse et Citoyenneté.

Les signataires ci-dessous partagent le Projet d'Accueil Individualisé périscolaire de façon à permettre au jeune concerné d'être accueilli en collectivité tout en bénéficiant de son traitement, de son régime alimentaire et/ou d'aménagements particuliers et en lui assurant sa sécurité et une prise en charge adaptée à son état de santé.

Identification du jeune

Nom du jeune :

Prénom :

Année scolaire : 2022/ 2023

Etablissement scolaire :

Classe :

Né(e) le :

Nom des parents ou du responsable légal : Mère

/Père

Adresse :

Photo
conseillée pour mieux
identifier votre
adolescent

Numéros de Téléphones en cas d'urgence :

PATHOLOGIE DECLAREE :

.....

Justificatif médical (à fournir OBLIGATOIREMENT)

- Attestation médicale du médecin traitant
- Attestation médicale du médecin allergologue
- Attestation médicale du service hospitalier

Autres :

Adaptation(s) (définie(s) lors du RDV entre le service enfance, Jeunesse et Citoyenneté et la famille)

- Eviction d'un ou plusieurs aliment(s)
- Panier-repas (goûter compris)
- Traitement médical
- Autre aménagement : _____

Signes d'appel et symptômes visibles

Voir le protocole d'intervention en cas d'urgence (P.I.U.)

Traitement médical

- Oui (voir P.I.U ci-joint) Non

Observations :

Si la situation inquiète l'équipe, prévenir le **SAMU 15 ou 112** par téléphone portable, puis les parents
Noter la date, l'heure des signes, les médicaments donnés et rester à côté du jeune jusqu'à l'arrivée des secours.

Engagements de la famille

1. Pour toutes les pathologies : Traitement médical et trousse d'urgence

Les parents s'engagent à :

- Transmettre les informations et remplir les documents auprès de Cap Ados avant la rentrée
- Fournir les médicaments dans leur boîte d'origine (étiquetée au nom et au prénom du jeune) et dans une trousse d'urgence (également étiquetée au nom et prénom du jeune)
- S'assurer des dates de péremption des médicaments pour les renouveler dès qu'ils sont périmés.
- Informer le service Jeunesse en cas de changement de la prescription médicale.

Dans le cas d'un panier repas,

Les parents s'engagent :

- A conserver l'ensemble des aliments au réfrigérateur toute la nuit afin d'assurer une température adéquate de conservation **entre 0 à + 4 degrés.**
- A prévoir une glacière, les contenants et un bloc réfrigérant.
- A étiqueter la glacière ou le sac isotherme et chaque récipient des aliments au nom et prénom du jeune.
- A mettre les aliments dans des boîtes hermétiques qui supportent la remise en température au four à micro-ondes.
- A remettre directement le panier-repas à l'adulte référent (animateur) **à l'arrivée du jeune.** Il sera pris en charge et mis au réfrigérateur. Cette règle permet de maintenir le panier-repas **entre 0 et + 4 degrés, avant consommation,** dans un réfrigérateur prévu à cet effet afin de respecter les normes d'hygiène alimentaire en collectivité.
- A récupérer chaque jour l'ensemble des emballages non jetables et la glacière, en fin de journée.
- A nettoyer quotidiennement la glacière ou le sac isotherme. En cas de non-respect des règles d'hygiène, la municipalité est en droit de refuser un panier-repas si les conditions du protocole ne sont pas respectées.

Les jeunes avec un panier-repas ne pourront consommer que le repas fourni par la famille, y compris le pain, hormis l'eau fournie par le service.

Engagements de la Ville

La ville s'engage à :

- Transmettre les informations au personnel communal.
- Faire respecter toutes les prescriptions indiquées dans le PAI périscolaire du jeune.
- Ajuster la facturation dans le cas d'un PAI périscolaire pour allergie alimentaire avec panier repas.

Signatures des parties prenantes

Mise en œuvre valable sur l'année scolaire : 2022/2023

Début de mise en œuvre :

Fin de mise en œuvre :

Je soussigné(e), _____ certifie exactes les informations fournies et autorise la municipalité à les transmettre à l'ensemble des services concernés par l'accueil de l'enfant.

Date et signature du (ou des) représentant(s) légal(aux) :

Magali DOUSSE

Maire adjointe déléguée au développement du
lien Intergénérationnel incluant l'Enfance, la
jeunesse et les séniors

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ PÉRISCOLAIRE 2022/2023

ANNEXE 1

LOCALISATION DES MEDICAMENTS A CAP ADOS

.....
.....

Prise de connaissance

Je soussigné(e) directeur (trice), déclare avoir pris connaissance du Projet d'Accueil Individualisé **ainsi que du protocole d'intervention en cas d'urgence** et me charge de diffuser l'information auprès de l'équipe d'encadrement du jeune.

	DATE ET SIGNATURE DIRECTEUR PERISCOLAIRE
ACCUEIL EXTRA ET PERISCOLAIRE	
ACCUEIL VACANCES TOUSSAINT	
ACCUEIL VACANCES NOEL	
ACCUEIL VACANCES HIVER	
ACCUEIL VACANCES PRINTEMPS	
ACCUEIL VACANCES JUILLET	
ACCUEIL VACANCES AOUT	

